

PERMIS UNIQUE**DECISION**

Dossier référence : CLH/PU/50/26

Référence SPW : 10021258-10109823

En exécution des prescriptions de l'article D.29-22 du Livre Ier du Code de l'environnement, le Collège communal informe les intéressés que, par décision communiquée par le Service public de Wallonie et réceptionnée en date du 29 juillet 2026, le Gouvernement wallon a autorisé le maintien en activité du Recyparc (parc à conteneurs) de Chapelle-lez-Herlaimont, ainsi que l'aménagement d'un espace « Récup'R », constitué d'une dalle, de conteneurs maritimes et d'un abri pour conteneurs, situé Allée de la Valériane à 7160 Chapelle-lez-Herlaimont.

Le texte intégral de la décision ainsi que les conditions qui y sont attachées peuvent être consultés auprès du Service Environnement de l'Administration communale à partir du :

Date d'affichage de la décision	Date de fin	Lieu de consultation du dossier
Le 05/08/2026	Le 07/09/2026	Commune de Chapelle-lez-Herlaimont SERVICE ENVIRONNEMENT Services techniques Chaussée romaine, 42A 7160 Chapelle-lez-Herlaimont Chaque jour ouvrable du lundi au jeudi de 10 à 12 h et de 14 à 16 h

Conformément aux modalités définies à l'article 95 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, il vous est loisible d'introduire un recours auprès du Gouvernement wallon.

À peine d'irrecevabilité, le recours doit être adressé à :

Monsieur Renaud Baiwir

Directeur général

SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement

Avenue Prince de Liège, 15

5100 Namur (Jambes)

Le recours doit être introduit au moyen du formulaire repris à l'annexe XI de l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement. Ce formulaire est disponible auprès de l'Administration communale ainsi que sur le site du Service public de Wallonie : www.wallonie.be/fr/formulaire/detail/20521.

Il doit être accompagné de la preuve du paiement d'un droit de dossier de 25,00 euros, à verser sur le compte BE44 0912 1502 1545 de la Direction des Permis et Autorisations du Département des Permis et Autorisations.

A Chapelle-lez-Herlaimont, le 04/08/2026

La Directrice générale,

Le Bourgmestre f.f.,



E. ISKENDER

A. JACOBUS